

Le Bureau communautaire s'est réuni le 05/12/2024, sur convocation du Président envoyée le 29/11/2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANÉGRA, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusé : JL STAROSSE

BU2024-56 – FINANCES (7.5.1) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE CRÉATION DES RÉSEAUX DE TRANSFERT DES EFFLUENTS ET RACCORDEMENT DE LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG À L'OUVRAGE ÉPURATOIRE DE LUCEY ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LUCEY

L'objet de cette opération, portée par la collectivité, est de raccorder la commune de Laneuveville-derrière-Foug à l'ouvrage épuratoire de Lucey et à réhabiliter le réseau d'assainissement de Lucey qui présente également des désordres structurels et un taux de collecte d'eaux claires parasites important.

L'opération a été divisée en trois lots :

- Lot 1 : Assainissement Laneuveville-Derrière-Foug
- Lot 2 : Transfert Laneuveville vers Lucey
- Lot 3 : Assainissement Lucey

Le lot 1 a été réalisé cette année, dans le cadre de travaux anticipés pour accompagner la commune et le département dans leurs programmes de travaux respectifs.

Les lots 2 et 3 font donc l'objet de la présente demande d'aide.

Le plan de financement de ces travaux se décline ainsi :

Financement	Montant HT attendu	Taux
DSIL exceptionnelle	421 633,00 €	20,90 %
Agence de l'eau Rhin Meuse	788 731,00 €	39,10 %
Maître d'ouvrage (autofinancement)	806 910,00 €	40,00 %
TOTAL	2 017 274,00 €	100 %

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 14 novembre 2024

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat pour les travaux de **CRÉATION DES RÉSEAUX DE TRANSFERT DES EFFLUENTS ET RACCORDEMENT DE LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG À L'OUVRAGE ÉPURATOIRE DE LUCEY RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LUCEY** au titre de la DSIL 2025, pour le projet tel que décrit ci-dessus,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Département, Région Grand Est, ...) pour ce projet,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.